

DOSSIER INSCRIPTION

Année : 2024 / 2025

N° Parcoursup (pour les étudiants concernés par Parcoursup session 2024) : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Formation de l'étudiant(e)

Inscrit en formation de

- ☐ DIE4100A - Cadre technique production et valorisation des ressources marines (CT PVRM)
☐ DIE4200A - Cadre technique génie de l'environnement marin (CT GEM)
☐ BCH1500A - Bachelor océanographe-prospecteur (OP)

pour accéder en

- ☐ 1^{re} année ☐ 2^e année ☐ 3^e année

Formations dispensées au Cnam-Intechmer, à Cherbourg-en-Cotentin, excepté la 3^e année Bachelor OP (Belgique).

Données personnelles de l'étudiant(e)

Nom Prénoms
Nom d'usage (marital)..... Sexe : ☐ Féminin ☐ Masculin
Né(e) le |_|_| |_|_| |_|_|_|_|_|_| Département |_|_|_|_|_|_| Pays de naissance.....
Ville de naissance Nationalité

Etes-vous en situation de handicap ?

- ☐ Oui ☐ Non

Si « oui », un aménagement (accès, cours, examen...) est-il à prévoir ? ☐ Oui ☐ Non

A joindre **obligatoirement** au dossier le justificatif d'aménagement du bac/lycée ou tout autre document justifiant la demande d'aménagement.

Quel est votre situation militaire pour l'année scolaire ? (sont concernés les étudiant(e)s français(es))

- ☐ Exempté(e) ☐ Service accompli ☐ Recensé(e) ☐ Journée défense et citoyenneté (JDC) effectuée ☐ Attente

COORDONNEES 2024-2025

Adresse parentale : (Toute correspondance administrative sera envoyée à cette adresse)

N° : Rue :

Code postal : |_|_|_|_|_|_| Ville :

Courriel :

Contact(s) en cas d'urgence :

Nom + lien avec l'étudiant.e : tél : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Nom + lien avec l'étudiant.e : tél : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Adresse étudiante 2024-2025 :

(Si vous n'en n'avez pas encore connaissance, merci de nous la préciser ultérieurement)

N° : Rue :

Code postal : |_|_|_|_|_|_| Ville :

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| **Portable (obligatoire)** : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Courriel de l'étudiant (obligatoire) :

Merci de renseigner l'adresse mail personnelle de l'étudiant. Toutes les informations seront envoyées à cette adresse avant la rentrée et dans les 15 premiers jours de scolarité.

Inscription administrative

Dans quel cadre de formation vous inscrivez-vous ?

- ☐ Formation initiale ☐ Formation continue non financée ☐ Formation continue financée

Vous vous inscrivez en tant que ?

- ☐ Etudiant ☐ Stagiaire en formation continue

Quelle est la catégorie socio-professionnelle ? (cf. Nomenclature des professions)

Du chef de famille (père ou mère) Code

De l'autre parent Code

Période de formation

- ☐ 1^{re} année / Date de début : 23/09/2024 - Date de fin : mi-juin 2025
☐ 2^e et 3^e année / Date de début : 18/09/2024 - Date de fin : septembre 2025

Frais de scolarité

	Tarifs (à renseigner – se référer à l'annexe 1 « Frais inscription et modalités de paiement »)	Nombre d'heures de formation (à renseigner par l'établissement)
Frais de scolarité pour l'année 2024-2025		

En cas de questions sur les frais d'inscription et modalités de paiement, contactez :
Mme Elodie Dubost : 02 33 88 73 40 / elodie.dubost@lecnam.net

Vous souhaitez payer les frais d'inscription par (choix à cocher) :

- ☐ **Paiement en ligne** – cf annexe 1 Frais inscription et modalités de paiement.
☐ **Virement bancaire** – cf annexe 1 Frais inscription et modalités de paiement.

Pour chaque option, l'échelonnement est possible selon le calendrier suivant :
Septembre 2024 (30%) – octobre 2024 (40%) – novembre 2024 (30%)

Souhaitez-vous un paiement échelonné ? ☐ Oui ☐ Non

Bénéficiez-vous d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux (BCS) ?

- ☐ Oui, j'ai obtenu une bourse. **Notification de bourse à joindre au dossier**
☐ Je suis dans l'attente d'une notification de décision pour la bourse. En cas de bourse, notification de bourse à joindre au dossier dès réception.
☐ Non, je ne suis pas boursier.

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans l'ensemble des feuillets de ce dossier et des documents joints en annexe. Pour valider mon inscription, je m'engage à fournir les éléments demandés dans les délais et m'acquitter des droits de scolarité. Le dossier complet est à envoyer par courrier, avant le 17/07/2024.

Fait à le

Signature de l'étudiant(e), et/ou son (sa) représentant(e) légal(e)
le cas échéant (étudiant(e) mineur(e))



Les informations à compléter de la page 3 et 4 concernent seulement les nouveaux inscrits

Baccalauréat ou équivalence

N° national étudiant (INE ou BEA pour les bacheliers, obligatoire depuis 1995) |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

☐ **Baccalauréat français**

Série : Spécialités :

☐ **DAEU B**

☐ **Titre étranger**

☐ **Validation d'étude, d'acquis ou d'expérience**

☐ **Capacité en droit**

Année d'obtention _ _ _ _ / _ _ _ _

Etablissement de préparation au Bac ☐ Lycée ☐ Université ☐ Autres

Etablissement Ville..... Département

Parcours de l'étudiant(e)

Quel est le dernier établissement que vous avez fréquenté ?

☐ Lycée

☐ Privé supérieur

☐ STS / BTS

☐ Université française (y compris IUT)

☐ Formation paramédicale

☐ Cnam-Intechmer

☐ CPGE

☐ Etablissement étranger

☐ Ecole d'ingénieurs

☐ Autres.....

Etablissement Ville..... Département

Année de dernière inscription _ _ _ _

Quelle était votre situation l'année dernière ?

☐ Lycée

☐ Enseignement par correspondance

☐ Etranger du supérieur

☐ BTS

☐ Université française

☐ Cnam-Intechmer

☐ IUT

☐ Ecole de management

☐ Non scolarisé (jamais inscrit dans l'ens. sup.)

☐ CPGE

☐ ENS ou Grands établissement

☐ Non Scolarisé (ayant déjà été inscrit dans l'ens. sup.)

☐ Ecole d'ingénieurs

☐ Etranger du secondaire

☐ ESPE

Quel est le dernier diplôme que vous ayez obtenu ?

Reportez l'intitulé exact en toutes lettres

Année d'obtention ____ / ____

Etablissement Ville..... Département

→ Si vous avez effectué une ou plusieurs années d'enseignement supérieur, vous pouvez prendre contact avec le service scolarité pour faire une demande de VES (Validation des Etudes Supérieures) dès réception de ce dossier d'inscription :

Service scolarité : 02 33 88 73 33 / scolarite-intechmer@cnam.fr

Etes-vous titulaire d'un Brevet Fédéral de Plongée ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, indiquez le niveau

Etes-vous titulaire d'un permis côtier ou hauturier ou d'un ancien permis mer A ou B ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, précisez

La Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) : une démarche obligatoire

La loi d'orientation et de réussite des étudiants a institué dans son article **L841-5**, une Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) d'un montant de **103 euros**. Cette contribution est destinée à favoriser votre accueil et votre accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à votre intention.

Collectée par les CROUS (Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires), **cette contribution est indispensable à votre inscription au Cnam-Intechmer.**

Sans preuve d'acquittement de la CVEC vous ne serez pas autorisé à vous inscrire au Cnam-Intechmer. Dès que vous vous serez acquitté de la CVEC, vous obtiendrez une attestation à faire parvenir à la scolarité du Cnam-Intechmer en même temps que votre dossier d'inscription. Attention, l'attestation à envoyer doit contenir un QR code.

Vous pourrez-vous acquitter de la CVEC en vous rendant sur le site <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Cette démarche concerne tous les étudiants et futurs étudiants.

ÊTES-VOUS EXONÉRÉ ?

Sont exonérés les boursiers ou les bénéficiaires d'une allocation annuelle accordée dans le cadre d'aides spécifiques annuelles.

Les étudiants exonérés ne paieront pas la CVEC **mais devront quand même se rendre sur le site cvec.etudiant.gouv.fr afin d'obtenir l'attestation indispensable à leur inscription administrative.**

Si vous n'êtes pas encore boursier, car l'examen de votre demande de bourse est en cours, le système ne vous reconnaîtra pas encore comme boursier, et vous demandera de payer la CVEC. Vous pourrez ultérieurement demander le remboursement auprès du CROUS, une fois votre notification définitive de bourse obtenue.

ÊTES-VOUS DANS UNE DE CES SITUATIONS ?

- **Vous êtes inscrit en formation continue (contrat de professionnalisation).** Votre formation est prise en compte par un employeur ou par un organisme collecteur ? Vous n'êtes pas concerné par cette contribution. Vous n'avez rien à faire.
- **Vous êtes étudiant en échange international en France ?** Vous n'êtes pas concerné par cette contribution. Vous n'avez rien à faire.

Autorisation droit à l'image

Entre

Cnam-Intechmer domicilié

Boulevard de Collignon – Tourlaville – 50110 Cherbourg-En-Cotentin
représenté par le directeur, M. Pascal Bailly Du Bois

et

Nom

Prénom

Étudiant(e) au Cnam-Intechmer, inscrit(e) en

☐ DIE4100A - Cadre technique production et valorisation des ressources marines

☐ DIE4200A - Cadre technique génie de l'environnement marin

☐ BCH1500A - Bachelor océanographe-prospecteur

1. L'étudiant(e)

☐ Autorise

☐ N'autorise pas

Le Cnam-Intechmer à fixer et à reproduire l'image de l'étudiante(e) pour trombinoscopes à l'usage du Cnam-Intechmer ainsi qu'à conserver la photo d'identité pour archivage.

2. L'étudiant(e)

☐ Autorise

☐ N'autorise pas

Le Cnam-Intechmer à reproduire, à diffuser, publier ou utiliser les photographies et/ou vidéos prises lors de ses présences sur le site du Cnam-Intechmer ou lors d'activités liées à son cursus au sein du Cnam-Intechmer.

La présente autorisation est consentie à titre gratuit pour tout support de communication non commerciale (papier, télédiffusée, internet et réseaux sociaux) à usage d'information sur les formations, la recherche, la vie étudiante. La cession est sans limite de temps. Par la présente, l'étudiant(e) reconnaît être informé(e) du droit dont il dispose de rectifier ou retirer l'autorisation accordée. Elle est valable pendant toute la période durant laquelle l'étudiant(e) est inscrit(e) au Cnam-Intechmer.

Fait àle

Signature de l'étudiant(e),
et/ou son (sa) représentant(e) légal(e)
le cas échéant (étudiant(e) mineur(e))

Liste des pièces justificatives obligatoires

○ Le dossier d'inscription complété, <u>daté et signé</u>
○ La photocopie du relevé des notes du baccalauréat (ou titre équivalent) pour les nouveaux étudiants de 1 ^{re} année. Fournir la traduction en français pour les bacs étrangers.
○ Une photocopie recto-verso de la carte d'identité / passeport
○ 1 photo d'identité récente (format jpeg, png ou pdf)
○ Une photocopie de l'attestation de votre carte vitale ou photocopie carte vitale
○ Une photocopie de l'attestation de responsabilité civile pour l'année scolaire <u>2024-2025</u>
○ Une photocopie du certificat de participation à la journée de défense et de citoyenneté (JDC) pour les nouveaux étudiants de 1 ^{re} année. Si vous n'avez pas accompli cette journée, fournir une photocopie de l'attestation de recensement délivrée par la mairie de votre domicile.
○ Une photocopie de l'attribution de bourse d'enseignement supérieur CROUS <u>définitive</u> (concerne les étudiants boursiers). Joindre la notification conditionnelle si la définitive n'est pas encore reçue.
○ L'autorisation au droit à l'image complétée, datée et signée
○ Une photocopie de l'attestation de paiement CVEC <u>contenant un QR code</u>

Votre dossier complet doit être envoyé par mail à l'adresse elodie.dubost@lecnam.net avant le :

- 17/07/2024 pour les nouveaux étudiants de 1^{re} année,
- 20/08/2024 pour les étudiants en 1^{re} année concernés par les épreuves de rattrapage
- 20/08/2024 pour les étudiants de 2^e et 3^e année
- 16/09/2024 pour les étudiants de 2^e et 3^e concernés par les épreuves de rattrapage

Pour toute question/problème : elodie.dubost@lecnam.net – 02 33 88 73 40

L'établissement sera fermé du 18/07/2024 au 18/08/2024

Important

Tout dossier incomplet ne sera pas validé et l'étudiant(e) devra fournir les pièces manquantes avant la date limite d'inscription sous peine d'être considéré(e) comme démissionnaire.

Tout étudiant(e) absent(e) sans justification le jour de la rentrée sera considéré(e) d'office comme démissionnaire sauf cas particulier sur justificatif.

Informations pratiques

La rentrée à Intechmer

La rentrée est prévue :

1^{re} année : **lundi 23 septembre 2024**, à 10h, en amphithéâtre.

2^e et 3^e année : **mercredi 18 septembre 2024**, à 10h, en amphithéâtre.

La carte étudiante et le certificat de scolarité seront délivrés la semaine de la rentrée (sous réserve de dossier complet et acquittement des frais de scolarité) : bien vérifier l'exactitude des renseignements afin de signaler toute anomalie.

SAVE THE DATE : le Cnam-Intechmer et l'association étudiante d'Intechmer ont le plaisir de vous convier à la célébration des 20 ans du Bachelor océanographe prospecteur qui aura lieu le samedi 21 septembre 2024. (Cf invitation)

Fournitures à prévoir :

- Un pantalon et une veste de ciré
- Une paire de botte à semelle cramponnée
- Une blouse blanche en coton
- Une calculatrice non programmable (type collègue). Exemple : casio fx-92 – Obligatoire pour les contrôles et examens

Se restaurer

Il est possible de réchauffer des plats (micro-onde et frigo à disposition) dans la cafétéria des étudiants.

Se loger

Plusieurs possibilités pour se loger à proximité du Cnam-Intechmer :

Plusieurs possibilités pour se loger à proximité d'Intechmer ou du centre-ville de Cherbourg-En-Cotentin :

- **Des logements de type HLM** : Presqu'île Habitat (<https://presquile-habitat.fr/devenir-locataire/en-tant-quetudiant/>) SA HLM du Cotentin (Résidence René Lebas <https://www.hlm-du-cotentin.com/residence-etudiante>), Les Cités Cherbourgeoises. Les démarches de demande de logement social sont centralisées sur Demande de logement 50 (<https://www.demandelogement50.fr>).
- **Au foyer des jeunes Travailleurs de Cherbourg** : l'Espace Temps (<https://www.fjt-espacetemps.fr/>)
- **Des adresses de particuliers**. (Cf. Liste de logements annonces de particuliers)
- **Espace René Lebas** <https://www.hlm-du-cotentin.com/residence-etudiante> (prévoir d'être véhiculé pour venir à Intechmer)

Envie d'une colocation ?

Si vous souhaitez faire une colocation avec un.e étudiant.e d'Intechmer, merci de transmettre votre contact à la scolarité afin de vous mettre en relation avec les éventuels autres étudiant.es intéressés.

Se déplacer

Pour les déplacements, se renseigner auprès de Cap Cotentin, réseau de transports en commun de Cherbourg-en-Cotentin (bus, vélo, train...). Pour accéder en bus à Collignon, il faut prendre la ligne 2 (fréquence de passage toutes les heures).

Le vélo ou le co-voiturage sont également des solutions pour se déplacer à Cherbourg-En-Cotentin ou se rendre à Intechmer.

Annexe 1 - Frais inscription et modalités de paiement

- **Paiement en ligne (carte bancaire).** Si vous avez coché l'option paiement en ligne en page 2, vous recevrez un mail de la scolarité vous expliquant la procédure à partir de début septembre. Le règlement devra impérativement être effectif au plus tard le 18/09/2024.
- **Paiement par virement bancaire.** Si vous avez coché l'option virement bancaire en page 2, vous recevrez un mail de la scolarité contenant le RIB de l'établissement à partir de début septembre. Le règlement devra impérativement être effectif au plus tard le 18/09/2024.

Pour chaque option, l'échelonnement est possible selon le calendrier suivant :
septembre 2024 (30%) – octobre 2024 (40%) – novembre 2024 (30%)

Montant des frais d'inscription 2024-2025 (à renseigner en page 2 selon votre situation)

Inscription 2024-2025	Frais d'inscription	Bénéficiaire d'une exonération partielle*	Formation financée par tiers financeur (formation continue)
Année complète de formation	3150€	2047,50€	6300€
Cursus à la carte ou redoublement 1 UE	300€	195€	600€
Cursus à la carte ou redoublement 2 UE	600€	390€	1200€
Cursus à la carte ou redoublement 3 UE	900€	585€	1800€
Cursus à la carte ou redoublement 4 UE	1200€	780€	2400€
Cursus à la carte ou redoublement 5 UE	1500€	975€	3000€
Redoublement 6 UE et +	1640€	1066€	3280€
Cursus à la carte 6 UE	1800€	1170€	3600€
Cursus à la carte 7 UE	2100€	1365€	4200€
Cursus à la carte 8 UE	2400€	1560€	4800€
Cursus à la carte 9 UE	2700€	1755€	5400€
Cursus à la carte 10 UE	3000€	1950€	6000€

Notes :

- UE : Unité d'enseignement
- Sont concernés par les cursus à la carte, les personnes s'inscrivant pour une certification d'UE ou les étudiants bénéficiant d'un dossier VES (Validation des Etudes Supérieures)

*Sont concernés par les tarifs « exonération partielle (35%) », les étudiants dans le ou les cas suivants :

- Les étudiants boursiers sur critères sociaux – **Joindre impérativement la notification DEFINITIVE d'attribution des bourses CROUS**
- Bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) – joindre justificatif
- Bénéficiaire de l'allocation spécifique de solidarité (ASS) – joindre justificatif
- Bénéficiaire de l'allocation pour adulte handicapé (AAH) – joindre justificatif
- Demandeur d'emploi en fin de droits – joindre justificatif
- Réfugié (sur présentation de la carte de réfugié délivrée par l'OFPRA) – joindre justificatif
- Personne placée sous-main de justice – joindre justificatif
- Les étudiants titulaires d'une bourse obtenue dans le cadre des programmes financés par l'Union européenne
- Les étudiants étrangers titulaires d'une bourse du Gouvernement français – joindre justificatif
- Les pupilles de la Nation ou de l'Etat – joindre justificatif